

Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajouts de quatre nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **PROTENDO 250 EC***

*de la société **GLOBACHEM NV***

enregistrées sous les n°2020-3248, n°2020-3249, n°2020-3257, n°2020-3258

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms PATEL 250 EC, POLEPOSITION, PECARI 250 EC, PHABIA 250 EC.

Port le directement délivrera la déclaration
la délivrance des autorisations
de mise sur le marché

Ministère de l'Agriculture et de la Ruralité

ce document a été émis par l'ANSES et est à utiliser pour toute demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	PROTENDO 250 EC PATEL 250 EC, POLEPOSITION, PECARI 250 EC, PHABIA 250 EC.
Type de produit	Générique
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark, Lichtenberglaan 2019, 3800 Sint-Truiden, Belgique
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	250 g/L - prothioconazole
Numéro d'intrant	343-2018.01
Numéro d'AMM	2190395
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **06 NOV. 2020**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN